

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	7
CHAPITRE 1. – Les principales orientations du CSA	11
SECTION 1. – Les motifs de la réforme du droit des sociétés	11
SECTION 2. – Les lignes directrices de la réforme	14
A. – La simplification du droit des sociétés	15
B. – La flexibilisation du droit des sociétés	19
C. – L'adaptation du droit des sociétés aux évolutions du droit européen	21
SECTION 3. – La structure du code des sociétés et des associations	23
CHAPITRE 2. – Les dispositions introductives du CSA	27
SECTION 1. – La société, l'association et la fondation	28
§ 1. – La société	28
§ 2. – L'association et la fondation	32
A. – L'association	32
B. – La fondation	35
SECTION 2. – L'apport	35
SECTION 3. – Les sociétés cotées et les entités d'intérêt public	38
SECTION 4. – Les délais	40
SECTION 5. – La dimension des sociétés, des associations et des fondations	40
SECTION 6. – Le bénéficiaire effectif	42

CHAPITRE 3. – Les règles communes aux personnes morales	45
SECTION 1. – La reprise des engagements pris au nom d’une personne morale en formation	46
SECTION 2. – La dénomination et le siège de la personne morale	47
§ 1. – La dénomination	47
§ 2. – Le siège de la personne morale	48
SECTION 3. – La constitution et les formalités de publicité	51
§ 1. – Forme de l’acte constitutif et ses modifications ultérieures	51
§ 2. – Distinction entre les statuts et les autres dispositions de l’acte constitutif	52
§ 3. – Dépôt au greffe et publication au <i>Moniteur belge</i>	54
§ 4. – Traitement des données à caractère personnel	56
§ 5. – L’adresse électronique et le site internet de la personne morale	58
§ 6. – L’emploi des langues	59
SECTION 4. – La nullité des décisions des organes de la personne morale . .	60
§ 1. – Les causes de nullité	61
§ 2. – La procédure et les effets de la nullité	63
SECTION 5. – L’administration	65
§ 1. – Les représentants permanents	65
§ 2. – La responsabilité des administrateurs	67
A. – Le régime commun de responsabilité des administrateurs	67
B. – La limitation de la responsabilité des administrateurs	70
C. – L’interdiction des clauses limitatives ou exonératoires de responsabilité	75
§ 3. – La mise en place d’un règlement d’ordre intérieur	75
SECTION 6. – La résolution (judiciaire) des conflits internes	77
§ 1. – Rappel des principes	77
§ 2. – Les procédures de résolution des conflits entre actionnaires	78
A. – Les incertitudes découlant de la réglementation antérieure	78

B. – Les innovations procédurales	79
1. – Le champ d’application des procédures d’exclusion et de retrait. .	79
2. – L’extension des compétences du président du tribunal de l’entreprise	81
C. – Les innovations matérielles.	82
SECTION 7. – <i>La dissolution et la liquidation des personnes morales.</i>	83
§ 1. – Dissolution et liquidation des sociétés	84
A. – Dissolution des sociétés	84
B. – Liquidation des sociétés	85
1. – Élargissement du champ d’application de la procédure de dissolution et liquidation en un acte.	86
2. – Limitation du contrôle judiciaire aux liquidations déficitaires.	86
3. – Introduction de la notion d’actifs oubliés, de créances oubliées et de réouverture de la liquidation.	88
4. – Clarification de certaines règles relatives aux liquidateurs	89
§ 2. – Dissolution et liquidation des ASBL, AISBL et fondations.	90
A. – La dissolution	91
B. – La liquidation	92
1. – Les dispositions communes aux ASBL, AISBL et fondations.	92
2. – Les dispositions propres à la liquidation des ASBL et AISBL	93
3. – Les dispositions propres aux fondations.	96
SECTION 8. – <i>Actions et prescriptions</i>	96
CHAPITRE 4. – <i>La société à responsabilité limitée.</i>	99
SECTION 1. – <i>La suppression du capital et ses conséquences</i>	102
SOUS-SECTION 1. – <i>La formation du patrimoine de la société</i>	104
§ 1. – L’exigence de capitaux propres suffisants.	104
§ 2. – Le plan financier	105
§ 3. – La souscription des actions	108

A. – Le principe de la souscription intégrale	108
B. – Les apports	108
C. – La libération des apports.	111
§ 4. – La responsabilité des fondateurs	113
SOUS-SECTION 2. – <i>Le maintien du patrimoine</i>	114
§ 1. – Apports supplémentaires et émission de nouvelles actions	115
A. – Dispositions communes aux émissions d’actions.	115
B. – Apport en numéraire.	118
1. – Droit de préférence	118
2. – Limitation et suppression du droit de préférence.	119
3. – Libération des apports en numéraire	120
C. – Apport en nature.	120
D. – Délégation de pouvoirs à l’organe d’administrations.	120
§ 2. – Les distributions.	122
§ 3. – Acquisition d’actions propres.	126
§ 4. – L’assistance financière	128
§ 5. – La procédure de sonnette d’alarme.	129
§ 6. – Démission et exclusion du patrimoine social	130
A. – La démission.	131
B. – L’exclusion	133
SECTION 2. – <i>Les titres et leur transfert</i>	134
§ 1. – La forme des titres	135
§ 2. – L’exercice des droits attachés aux titres	135
§ 3. – Les catégories de titres.	137
A. – Les actions	137
1. – La répartition des droits attachés aux actions	137
2. – Les conventions de vote.	141
3. – Les actions sans droit de vote	142
4. – Les certificats d’actions	143

B. – Les obligations et les droits de souscription	145
§ 4. – Les registres des titres	147
§ 5. – Le transfert de titres	150
A. – Considérations générales	150
B. – Le transfert des actions	151
C. – Les restrictions à la cessibilité des titres	153
SECTION 3. – <i>La gouvernance</i>	154
§ 1. – La composition de l’organe d’administration	155
A. – Généralités et statut de l’administrateur	155
B. – Nomination	155
C. – La durée du mandat	156
D. – La révocation des administrateurs	156
E. – Démission des administrateurs	157
F. – La rémunération des administrateurs	157
§ 2. – Pouvoirs et fonctionnement de l’organe de gestion	157
§ 3. – La gestion journalière	159
§ 4. – Les conflits d’intérêts	160
SECTION 4. – <i>L’assemblée générale</i>	162
§ 1. – L’égalité de traitement	162
§ 2. – Pouvoirs	163
§ 3. – Convocation à l’assemblée générale	163
§ 4. – La participation et la tenue de l’assemblée générale	164
§ 5. – L’assemblée générale ordinaire	165
§ 6. – L’assemblée générale extraordinaire	165
A. – La modification des statuts en général	166
B. – La modification de l’objet social	166
C. – La modification des droits attachés aux classes d’actions	167
D. – L’adoption d’une nouvelle forme juridique (nationale)	168

CHAPITRE 5. – La société coopérative 169

SECTION 1. – Des origines du mouvement coopératif à l'avènement de la coopérative en droit belge 169

SECTION 2. – La définition de la société coopérative dans le CSA 173

 § 1. – Une redéfinition de la société coopérative 173

 § 2. – La finalité et les valeurs coopératives. 175

 § 3. – Le régime juridique de la société coopérative 176

 A. – L'opportunité de disposer d'un corps de règles distinct de celui de la SRL. 176

 B. – Le nombre minimum d'actionnaires 179

 C. – Les titres de la société coopérative 179

 D. – L'assemblée générale 182

 E. – La modification de l'actionnariat. 183

 1. – Le transfert d'actions 183

 2. – L'émission d'actions nouvelles et l'admission. 184

 3. – La démission 185

 4. – La perte de la qualité d'actionnaire 186

 5. – L'exclusion. 187

SECTION 3. – L'agrément de la société coopérative comme entreprise sociale ou non 188

CHAPITRE 6. – La société anonyme 189

SECTION 1. – La constitution de la SA 190

SECTION 2. – Les titres et leur transfert 192

 § 1. – Les différentes catégories de titres 193

 A. – Généralités 193

 B. – Les actions 194

 1. – Les droits attachés aux actions. 194

 2. – Les actions à droits de vote multiples 195

3. – Les conventions de vote	200
4. – Les actions sans droit de vote	201
C. – Les parts bénéficiaires	201
D. – Les classes d’actions ou de parts bénéficiaires	202
E. – Les certificats d’actions	202
F. – Les obligations	203
G. – Les droits de souscription	204
§ 2. – Le transfert de titres	205
A. – Propriété et opposabilité de la cession des titres	205
B. – Cession d’actions non libérées	206
C. – Restrictions au transfert de titres	208
1. – Restrictions à la cessibilité des actions et des titres assimilés	208
2. – Restrictions à la cessibilité des autres titres	211
SECTION 3. – Gouvernance	211
§ 1. – L’administration moniste collégiale	212
§ 2. – L’administration moniste avec un administrateur unique	214
§ 3. – L’administration duale	216
A. – Organes et composition	217
1. – Le conseil de surveillance	218
2. – Le conseil de direction	218
B. – Pouvoirs et fonctionnement	218
1. – Le conseil de surveillance	218
2. – Le conseil de direction	219
§ 4. – La gestion journalière	221
§ 5. – Les conflits d’intérêts	222
SECTION 4. – L’assemblée générale	227
§ 1. – Compétences et organisation de l’assemblée générale	227
§ 2. – L’assemblée générale spéciale	230
§ 3. – L’assemblée générale extraordinaire	231

SECTION 5. – Les opérations sur le capital (augmentation et réduction de capital).	232
§ 1. – Augmentation de capital et émission d’actions.	232
A. – Dispositions communes.	232
B. – Augmentation de capital par apport en numéraire	234
1. – Droit de préférence	234
2. – Limitation du droit de préférence.	235
C. – Augmentation de capital par apport en nature	236
D. – Capital autorisé.	237
§ 2. – Réductions du capital	238
A. – Dispositions communes.	238
B. – Réduction de capital par remboursement aux actionnaires.	240
C. – Réduction de capital par jeu d’écriture comptable	241
SECTION 6. – Le maintien du capital.	242
§ 1. – Les bénéfices distribuables et les acomptes sur dividendes	242
A. – La distribution du bénéfice	242
B. – Les acomptes sur dividendes	243
C. – Sanctions	245
§ 2. – L’acquisition d’actions, de parts bénéficiaires ou de certificats propres	245
A. – L’acquisition de titres propres par la société.	246
B. – L’acquisition de titres propres par une société filiale	249
CHAPITRE 7. – La société simple	251
SECTION 1. – Le polymorphisme de la société simple dans le CSA	251
SECTION 2. – Le régime juridique de la société simple dans le CSA	253
§ 1. – La redéfinition du pacte léonin.	256
§ 2. – La reconnaissance d’un patrimoine social	257

§ 3. – L'exclusion, le retrait et la résolution partielle du contrat de société	259
A. – Le retrait et l'exclusion	259
B. – La résolution judiciaire partielle.	260
§ 4. – La liquidation de la société	260
SECTION 3. – <i>Les dispositions spécifiques à la société en commandite et à la société en nom collectif.</i>	261
§ 1. – La société en nom collectif.	262
§ 2. – La société en commandite	264
§ 3. – L'agrément des SNC et SComm comme entreprise agricole	267
SECTION 4. – <i>Les nouvelles obligations découlant de la loi de réforme du droit de l'entreprise</i>	267
§ 1. – La responsabilité des associés	268
§ 2. – La soumission de la société simple au Code de droit économique	268
§ 3. – La capacité juridique	271
SECTION 5. – <i>Les nouvelles obligations découlant de la loi du 18 septembre 2017 en matière de registre UBO.</i>	274
CHAPITRE 8. – Les sociétés agréées	275
SECTION 1. – <i>L'agrément comme groupement forestier.</i>	275
SECTION 2. – <i>L'agrément comme entreprise agricole.</i>	276
SECTION 3. – <i>L'agrément à titre de société coopérative agréée</i>	277
SECTION 4. – <i>L'agrément à titre de société coopérative comme entreprise sociale (et la suppression des sociétés à finalités sociales).</i>	278
SECTION 5. – <i>La dissolution judiciaire et le retrait d'agrément</i>	280
CHAPITRE 9. – Les formes légales européennes.	281

CHAPITRE 10. – Les associations (ASBL et AISBL) et les fondations . . 283

SECTION 1. – Les ASBL 286

 § 1. – Dispositions générales 286

 § 2. – Administration 288

 A. – Composition 288

 B. – Pouvoirs et fonctionnement 290

 C. – Les conflits d'intérêts 291

 D. – La tenue des réunions de l'organe d'administration 293

 E. – Gestion journalière 294

 F. – Dépassement de l'objet 295

 G. – La responsabilité des administrateurs 296

 § 3. – Assemblée générale 296

 A. – Les compétences de l'assemblée générale 296

 B. – La convocation et la participation à l'assemblée générale 297

 C. – La tenue de l'assemblée générale 298

 D. – L'assemblée générale ordinaire 298

 E. – L'assemblée générale extraordinaire 299

 § 4. – Les libéralités 300

 § 5. – Démission et exclusion 302

 § 6. – Les agréments de l'ASBL 303

 A. – ASBL agréée comme union professionnelle 304

 B. – ASBL agréée comme entreprise sociale 305

 § 7. – Dissolution et liquidation de l'ASBL 306

SECTION 2. – Les AISBL 306

 § 1. – Constitution et acquisition de la personnalité juridique 307

 § 2. – La nullité de l'AISBL 308

 § 3. – Fonctionnement 308

 § 4. – Libéralités 309

 § 5. – Dissolution et liquidation de l'AISBL 309

SECTION 3. – Les associations de fait	310
SECTION 4. – Les fondations	311
§ 1. – Les caractéristiques de la fondation	312
§ 2. – Constitution et acquisition de la personnalité juridique	313
§ 3. – La nullité de la fondation	314
§ 4. – Fonctionnement	315
§ 5. – Les libéralités	317
§ 6. – Dissolution et liquidation	318
CHAPITRE 11. – La transformation interne des personnes morales	319
SECTION 1. – Rappel de la situation antérieure à l’adoption du CSA	320
§ 1. – Les transformations de sociétés	320
§ 2. – Les transformations d’associations et de fondations	322
A. – La transformation d’une association ou d’une fondation en une autre forme de groupement à but non lucratif	322
B. – La transformation d’une ASBL en société à finalité sociale	323
SECTION 2. – Les innovations découlant de l’entrée en vigueur du CSA	324
§ 1. – Les transformations de sociétés	324
A. – La transformation d’une société en une autre forme de société	324
B. – La transformation d’une société en ASBL ou en AISBL	324
§ 2. – Les transformations d’associations et de fondations	325
A. – Transformation des ASBL en sociétés	325
B. – Transformations des ASBL/AISBL en AISBL/ASBL	326
C. – Transformations d’une fondation privée en fondation d’utilité publique	327
CHAPITRE 12. – Les réorganisations de personnes morales	329
SECTION 1. – Les restructurations de sociétés	330
§ 1. – La définition de la scission partielle	332
§ 2. – La scission « simplifiée » ou « silencieuse »	335

§ 3. – La consécration de la scission transfrontalière	335
A. – État des lieux avant l’entrée en vigueur du CSA	335
B. – La consécration de la scission transfrontalière	337
1. – Un embryon de régime juridique prévu par le CSA	337
2. – Mise en conformité du droit belge au droit de l’UE	341
§ 4. – L’adaptation de règles procédurales aux innovations du CSA	341
§ 5. – La modernisation de règles procédurales	343
SECTION 2. – Les restructurations d’associations et de fondations	344
§ 1. – La confirmation des possibilités d’ « apports » à titre gratuit d’universalité ou de branches d’activités	344
§ 2. – La consécration des « véritables » fusions/scissions	347
SECTION 3. – La transformation transfrontalière des personnes morales	351
§ 1. – La procédure d’émigration	352
A. – Champ d’application de la procédure	352
B. – Les formalités précédant la décision de transformation transfrontalière	353
C. – La décision de transformation transfrontalière et les formalités ultérieures	355
§ 2. – La procédure d’immigration	357
CHAPITRE 13. – Les dispositions de droit international privé	359
SECTION 1. – Le champ d’application personnel du CSA	360
SECTION 2. – Les modifications du code de droit international privé	362
§ 1. – La compétence internationale des juridictions	364
§ 2. – La détermination du droit applicable à la personne morale	366
§ 3. – Le domaine du droit applicable à la personne morale	368
§ 4. – Le transfert transfrontalier du siège statutaire	369
A. – Rappel des principes applicables avant l’entrée en vigueur du CSA	369
B. – Le déplacement transfrontalier du siège statutaire dans le CSA	370

CHAPITRE 14. – Le droit transitoire	373
SECTION 1. – Les dispositions abrogatoires	374
SECTION 2. – L’entrée en vigueur du CSA	374
SECTION 3. – L’application du CSA aux personnes morales existantes	375
§ 1. – Les règles générales régissant l’application du CSA	375
A. – L’application des règles du CSA aux personnes morales existantes ..	375
B. – La mise en conformité des statuts au CSA	377
C. – L’application du CSA aux clauses contractuelles (ou statutaires) en cours.	378
§ 2. – L’anticipation de l’application par la faculté d’« <i>opt-in</i> »	379
§ 3. – Les règles particulières régissant l’application du CSA	380
A. – Le comité de direction	380
B. – Les activités des ASBL et AISBL	380
C. – Le règlement des conflits	380
D. – La responsabilité des administrateurs.	380
E. – L’adresse du siège statutaire	381
SECTION 4. – L’application du CSA aux personnes morales dont la forme juridique est supprimée	381
§ 1. – Les règles générales régissant l’application du CSA	381
§ 2. – Les présomptions d’agrément comme entreprise sociale ou agricole ...	383